

## **SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 JUIN 2018**

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 18 juin 2018, à 17h30. La séance est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **RECOMMANDATION CP-18-134**

##### **Mandat à des firmes spécialisées Entretien des aménagements paysagers dans les parcs et espaces municipaux**

Considérant que la firme "Jardins du Petit Coteau Inc." a fait une offre de service pour l'entretien des aménagements paysagers de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, au coût de 30 \$/heure, incluant la main d'œuvre et le matériel, selon les périodes que la Ville déterminera à l'entrepreneur;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie à la firme "Jardins du Petit Coteau Inc.", le contrat d'entretien des aménagements paysagers, sur appel de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, au coût et selon les termes soumis.

### **ARÉNA**

Le Secrétaire-trésorier fait état des activités du service de l'aréna ainsi que des diverses correspondances.

### **PARCS ET LOISIRS**

#### **RECOMMANDATION CP-18-135**

##### **Certificat de paiement #5 Projet Pôle milieu de vie Aménagement d'un parc**

Considérant que la compagnie Construction Beaulieu et Bergeron Inc., qui a obtenu le contrat pour le projet mentionné en rubrique, a produit une réclamation pour des travaux exécutés en date du 11 juin 2018 intitulé « Certificat de paiement #5 »;

Considérant que Daniel Cournoyer, architecte, dûment mandaté pour la surveillance des travaux du projet mentionné en rubrique, a procédé à une analyse du certificat de paiement #5 produit par ledit entrepreneur et recommande le paiement au montant de 1 477,90 \$, incluant les taxes et les retenues;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel effectue le paiement de 1 477,90 \$, incluant les taxes et les retenues, à l'entrepreneur Construction Beaulieu et Bergeron Inc., pour les travaux effectués en date du 11 juin 2018, le tout tel que décrit au certificat de paiement #5 et conformément à l'avis de l'architecte Daniel Cournoyer, les travaux étant financés à même le règlement d'emprunt numéro 366, d'une réaffectation de 20 000 \$ provenant du poste budgétaire 03-100-00-756 et le solde à même le surplus accumulé.

**RECOMMANDATION CP-18-136**

**Fête des bénévoles 2018**  
**Samedi 6 octobre 2018**

Considérant que M. Sylvain Vincent a déposé une soumission, au coût de 500 \$, pour l'animation lors de la soirée des bénévoles 2018;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat à M. Sylvain Vincent pour l'animation de la soirée des bénévoles, au coût de 500 \$ tel que soumis.

**RECOMMANDATION CP-18-137**

**Rio Tinto Fer et Titane Inc.**  
**Mur végétal**

Considérant que le mur végétal de la compagnie Rio Tinto Fer et Titane Inc., situé au bout de la rue Montcalm en bordure de la voie ferrée, manque d'arrosage, d'entretien et s'apparente plus à un terrain en friche qu'à un aménagement paysager;

Considérant que le terrain situé entre ledit mur végétal et la voie ferrée devait avoir des plantations de toutes sortes pour parfaire l'aménagement horticole de ce secteur;

Considérant que le mur végétal et les plantations mentionnées ci-haut faisaient partie d'un engagement de réalisation de la compagnie Rio Tinto Fer et Titane Inc. en échange du désistement de la Ville concernant le terrain d'Hydro-Québec situé dans ce secteur;

Considérant que la compagnie a passé à travers une difficile période économique qui a retardé l'aboutissement de certains engagements;

Considérant que pour l'image de ladite compagnie et le bien être des citoyens, les membres du Conseil souhaiteraient grandement que la compagnie Rio Tinto Fer et Titane Inc. respecte ces engagements;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE demander à Rio Tinto Fer et Titane Inc. d'entretenir et d'arroser ledit mur végétal, situé au bout de la rue Montcalm en bordure de la voie ferrée, ce qui donnerait une image plus belle de notre ville et de procéder à des plantations pour parfaire l'aménagement horticole de ce secteur.

**RECOMMANDATION CP-18-138**

**Rio Tinto Fer et Titane Inc.**  
**Talus - rue Léon XIII**

Considérant que le talus, situé du côté de la rue Léon XIII, manque d'entretien et a fait l'objet de nombreuses plaintes de citoyens;

Considérant que la Ville déploie de grands efforts dans l'aménagement horticole sur son territoire et procède à un entretien de qualité;

Considérant qu'un aménagement horticole du côté de la rue Chevrier serait souhaitable afin de dissimuler la cour de la compagnie qui entrepose, de plus en plus, diverses machineries désuètes et ce, à la vue des citoyens;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

DE demander à la compagnie Rio Tinto Fer et Titane Inc. de faire l'entretien du talus du côté de la rue Léon XIII.

DE procéder à un aménagement paysager du côté de la rue Chevrier pour dissimuler la cour d'entreposage de la compagnie.

## REPRÉSENTATION

### RECOMMANDATION CP-18-139

#### Représentation

En réponse à l'invitation formulée ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

- Fondation des Bénéficiaires des CHSLD Pierre-De Saurel  
Tournoi de golf : **240,00 \$**

## SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ

### RECOMMANDATION CP-18-140

#### Subvention, Cotisation, Publicité

En réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Corporation soreloise du patrimoine régional / Biophare  
Adhésion 2018 **75,00 \$**
- Salon des métiers d'art Sorel-Tracy - Demande subvention: **Refusée**
- Loisir et Sport Montérégie - Adhésion 2018-2019: **81,29 \$**

## AUTRES OBJETS

### RECOMMANDATION CP-18-141

#### Propriété du 602, rue Saint-Pierre

Considérant que le propriétaire de la bâtisse située au 602, rue Saint-Pierre à Saint-Joseph-de-Sorel n'a pas donné suite à plusieurs correspondances lui demandant de réparer sa bâtisse et plus spécifiquement sa toiture;

Considérant que le propriétaire ne semble pas vouloir faire les réparations nécessaires qu'il s'était pourtant engagé à faire au printemps 2018;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

DE mandater Me Conrad Delisle à prendre les procédures légales appropriées incluant la démolition de la bâtisse.

### RECOMMANDATION CP-18-142

#### Propriété du 319-321-323, rue Filiatrault

Considérant que la propriété située au 319-321-323, rue Filiatrault à Saint-Joseph-de-Sorel semble en mauvais état;

Considérant qu'il pourrait s'avérer nécessaire de mandater un inspecteur en bâtiment pour vérifier l'état de la bâtisse;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire-Trésorier à mandater un inspecteur en bâtiment pour faire l'évaluation de l'état des immeubles.

**CORRESPONDANCE**

Le Secrétaire-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RECOMMANDATION CP-18-143**

**Levée de la séance**

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier